

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MARS 2023

Délibération n°2023.03.072

**Coopération GrandAngoulême-Zapopan : avenant à la convention
IFAID**

LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2023

Secrétaire de Séance: Serge DAVID

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **52**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **6**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Michaël LAVILLE, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Charlène MESNARD, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Jérôme GRIMAL à Fadilla DAHMANI, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Annie MARC à Yannick PERONNET, Pascal MONIER à Vincent YOU, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Anne-Marie TERRADE à Thierry HUREAU, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Brigitte BAPTISTE, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Luc FOUCHIER, Gérard LEFEVRE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

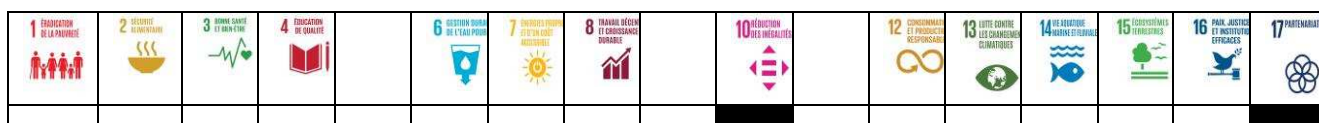
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.072**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

COOPERATION GRANDANGOULEME-ZAPOPAN : AVENANT A LA CONVENTION IFAID

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS
Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT
Enjeux : [30199 -3] ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]



ODD 10 : Réduction des inégalités : égalité des chances, autonomisation et intégration
ODD 17 : Partenariats : Coopération européenne, cohérence des politiques, partenariats multi-acteurs

Afin d'assurer la continuité de la mission engagée au Mexique, la convention signée le 20 avril 2020 prévoyait la signature d'un contrat de 12 mois renouvelable. Le contexte sanitaire en a décalé son application et l'année 2 du contrat a alors été établie du 01/04/2022 au 31/03/2023, par un avenant signé en décembre 2022.

Aujourd'hui, le programme est en phase de finalisation. Les dernières actions ainsi qu'une mission de capitalisation et d'évaluation s'achèveront fin juin 2023, date de fin du programme FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales) engagé avec l'Agence française de développement (AFD). Afin de permettre de mener ces dernières actions, il est proposé de proroger le contrat de Volontariat de solidarité internationale (VSI) en place au Mexique jusqu'à fin juin, incluant une revalorisation de fin de mission.

Ainsi, est défini pour cette prolongation du contrat, un montant de 6 750 € dont 1 620 € pris en charge par l'Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement (IFAID) Aquitaine et 5 130 € par GrandAngoulême sur fonds AFD.

Dans ce contexte, et en vertu de l'article 12 de la convention du 20 avril 2020, de l'avenant 1 du 24 juillet 2020 et de l'avenant 2 du 8 décembre 2022, sont modifiés les articles relatifs :

- à la durée de la convention (article 7) pour permettre la réalisation jusqu'au 30 juin 2023,
- à la mise à disposition de la VSI (article 9) pour une durée de 3 mois supplémentaires,
- aux modalités financières (article 10) pour préciser les montants complémentaires générés par ces modifications.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Coopération internationale, en section de fonctionnement.

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la convention du 20 avril 2020 et ses articles 7, 9 et 10,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer cet avenant,

D'APPROUVER le versement de 5 130 € sur fonds AFD.

| | |
|---|---|
| <p>Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p> | <p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p> |
|---|---|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023



AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE
GrandAngoulême
ET
IFAID AQUITAINE

Entre d'une part,

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, sise 25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX représentée par Xavier Bonnefont agissant en qualité de Président, ci-après désignée « GrandAngoulême »,

Et d'autre part,

L'Association IFAID Aquitaine, sise Domaine Universitaire – 11, Allée Ausone – 33607 Pessac - France, représentée par son Directeur, M. Ghislain BREGEOT, ci-après désignée « IFAID Aquitaine »,

Préambule

Grand Angoulême souhaite poursuivre la mise en œuvre de son programme de coopération décentralisée avec Zapopan, avec l'appui d'un VSI. Dans ce contexte, et en vertu de l'article 12 de la convention du 20 avril 2020 et de l'avenant 1 du 24 juillet 2020 et de l'avenant 2 du 8 décembre 2022, les articles relatifs :

- à la durée de la convention (article 7) pour permettre la réalisation jusqu'au 30 juin 2023,
- à la mise à disposition de la VSI (article 9) pour une durée de 3 mois supplémentaires
- aux modalités financières (article 10) pour préciser les montants complémentaires générés par ces modifications.

Sont modifiés comme suit :

ARTICLE 1 : Articles modifiés

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

Le présent avenant prolonge la convention signée le 20 avril 2020 et restera en vigueur jusqu'à la fin de contrat de la volontaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023
Publication : 24/03/2023

ARTICLE 9 : MISE A DISPOSITION

En application du présent avenant et conformément aux engagements pris (voir budget complémentaire en annexe I), IFAID Aquitaine mettra à disposition la volontaire pour une durée de 3 mois supplémentaires, pour un montant total de 6.750, tous frais inclus.

ARTICLE 10 : MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Ce montant est co-financé par GrandAngoulême et l'IFAID Aquitaine comme suit :

- IFAID Aquitaine : 1.620 €
- GrandAngoulême sur fonds AFD : 5.130 €

Le montant à verser par GrandAngoulême à l'IFAID Aquitaine sera réglé comme suit :

- 80 % du montant, soit la somme de 4.104 € à la signature du présent avenant ;
- Le solde, soit la somme de 1.026 € sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées dans les trois mois suivant la fin du contrat de la volontaire.

Le versement sera effectué au profit du bénéficiaire : IFAID Aquitaine

| | |
|--|--------------------------------|
| IBAN International Bank Account number | Bank Identification Code (BIC) |
| FR76 4255 9100 0008 0138 7921 126 | CCOPFRPPXXX |

En cas de non-exécution partielle de la durée de mission de la volontaire, IFAID Aquitaine s'engage à rembourser au prorata temporis, les sommes indument encaissées.

ARTICLE 2 :

Les autres articles demeurent sans changement.

Fait à Angoulême,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour IFAID Aquitaine
016-200071827-20230316-2023_03_72-DE

Ghislain BREGÉOT

Directeur préfet : 23/03/2023
Publication : 24/03/2023

Pour GrandAngoulême
Xavier BONNEFONT
Président

ANNEXE I : Budget Complémentaire

| Budget mission VSI Mexique Avenant 2023 Marilou Navaud (contrat 01/04/2023 - 30/06/2023) IFAID Aquitaine / Grand Angoulême | | | |
|---|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Coûts directs liés au volontaire | TOTAL | GrandAngoulême | MEAE |
| Indemnités | 3 300,00 € | 3 300,00 € | - € |
| Couverture santé - Prévoyance - rapatriement - RC | 1 500,00 € | 330,00 € | 1 170,00 € |
| Visa | 50,00 € | 50,00 € | - € |
| Prime retour | 300,00 € | 300,00 € | |
| Voyage AR Domicile-lieu de mission | 500,00 € | 500,00 € | - € |
| Total Coûts directs liés au volontaire | 5 650,00 € | 4 480,00 € | 1 170,00 € |
| Coûts indirects liés au volontaire | | | |
| Recrutement | - € | - € | - € |
| Préparation au départ | - € | - € | - € |
| Suivi mensuel du volontaire | 600,00 € | 150,00 € | 450,00 € |
| Formation au retour | | | |
| Total Coûts indirects | 600,00 € | 150,00 € | 450,00 € |
| Total avant frais de gestion | 6 250,00 € | 4 630,00 € | 1 620,00 € |
| Frais de gestion | 500,00 € | 500,00 € | - € |
| Total | 6 750,00 € | 5 130,00 € | 1 620,00 € |
| MEAE | 1 620,00 € | | |
| GRAND ANGOULEME | 5 130,00 € | | |
| TOTAL | 6 750,00 € | | |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023
Publication : 24/03/2023